

**SIGNATURE D'UN ACCORD DE  
COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET  
L'HÔTEL IBIS LYON SUD OULLINS POUR LES  
BESOINS DE LA MOUCHE**

**DÉCISION N° 2022-110**

La Maire de Saint-Genis-Laval;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, publiée le 17 juillet 2020, transmise en Préfecture le 17 juillet 2020, donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article L 2122-1 du Code de la Commande publique qui dispose que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Considérant que la Mouche doit très régulièrement loger des artistes pour sa programmation culturelle et ses actions menées sur le territoire ;

Considérant la proximité de l'hôtel Ibis Lyon Sud Oullins des différents modes d'accès (métro, bus, voies routières) et de La Mouche ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Genis-Laval et plus précisément du théâtre et cinéma de La Mouche de garantir des conditions d'hébergements à ses artistes et des conditions tarifaires négociées ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'accord de collaboration qui lie la commune de Saint Genis Laval et l'hôtel Ibis qui garantie notamment des conditions tarifaires négociées. Cet accord de collaboration est établi pour la période du 01/09/22 au 31/08/23.

**Article 2 :** de dire que la dépense sera imputée sur le budget de La Mouche, nature MOUC 314 6288 HEBER.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée sur le site de la Ville, inscrite au registre de la Commune et amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Genis-Laval, le 10/10/2022



La Maire  
Marylène MILLET

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date d'affichage :

Date de transmission au contrôle de légalité :